Les jeunes ci-dessous sont convoqués au CREPS de la Plaine des Cafres - 27e km Bourg Murat - 97418 Plaine des Cafres

Rendez-vous entre 13H30 et 13h45
Début du rassemblement à 14h30 - fin du rassemblement 17h00
Le mercredi 10 décembre 2025

RAPPEL REGLEMENTAIRE:

Ce document est <u>une convocation officielle</u>, elle prime sur toute autre action (match amical, entraînement, etc.)

Les clubs sont avertis par leur messagerie officielle ainsi que par publication sur le site de la Ligue et doivent en avertir leurs joueurs.

Les joueurs participants à ces actions sont susceptibles d'être photographiés, filmés dans le cadre des communications de la Ligue Réunionnaise de Football.

« Aucun joueur sélectionné ne pourra refuser son concours, sans motif ou cas de force majeure, dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur désigné, il sera fait application des dispositions de l'article 175 des Règlements Généraux »

OBJECTIFS DU RASSEMBLEMENT:

- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge (assurer le suivi de la promotion d'une saison à l'autre) dans le cadre du Projet de Performance Fédéral (PPF).
- Donner une étape supplémentaire à la formation du joueur,
- Apporter un complément du club, des éléments sur les fondamentaux du Football (aspects comportementaux, techniques, intentions, principes de jeu...),
- Se préparer aux phases régionales du Concours d'entrée au Pôle Espoirs Fédéral Océan Indien

PROGRAMME:

• Entraînement - Jeux réduits - opposition en interne

SE MUNIR:

- Équipements du sportif pour match (protège-tibias, crampons, short noir)
- Nécessaire de DOUCHE OBLIGATOIRE
- Gourde ou bouteille d'eau personnelle OBLIGATOIRE

Contact:

En cas d'absence, d'empêchement ou cas particulier merci de suivre la procédure ci-dessous :

- 1) Joindre le responsable (CLUBS UNIQUEMENT) de l'action ASSATI Kevin CTR PPF : kassati@lrf.re ou MATHEY Vincent directeur du PEFOI pefoi@lrf.re
- 2) Faire parvenir à la Ligue Réunionnaise de Football tout justificatif précisant les raisons de l'absence (certificat médical...)

En cas de non-respect de la procédure, la Ligue statuera sur l'application des règlements sportifs en vigueur.

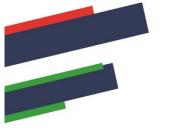




NOM	PRENOM	CLUB
RACINE LAHADJI	YANISS	A. J. S. FOOTBALL DE L'EPERON
SADZOUTE IMANGUE	NELSON	AC.F. DE LA POSSESSION
LAKANE	MATHIAS RAFAEL	A. S. C. DE LA POSSESSION
DIJOUX	ENJY	A. S. CAPRICORNE
MARMITTE	TIMOTHE FRANCIS	A. S. CAPRICORNE
RHARUS	CAMERON JEAN ANDREW	A. S. CAPRICORNE
NATIVEL	NOLAN	A.J. PETITE ILE
CLAIN	RAPHAEL JOSEPH	A.S. BRETAGNE
KBIDI	NATHAN	A.S. BRETAGNE
REBOUL HOARAU	NYLAN	A.S. ST LOUISIENNE
GUENO	WARREN LEO	ACADEMIE JEUNESSE SPORTIVE RIVIERE DU MAT
TECHER	GAETAN PIERRE ALAIN	ETOILE SALAZIENNE
MAHADALI	KILIANE	F.C. PARFIN DE SAINT-ANDRE
MADELAINE	FARELL GABRIEL	F.C. RIVIERE DES GALETS
SAIDOU	ACHILLE ARNAUD	F.C. RIVIERE DES GALETS
SOUCANE	LOIC JEAN	J.S. STE ROSIENNE
SEGA	TAIS EHSAN	J.S. ST PIERROISE
IRSAPOULLE	MARIE OCEANE	J.S. ST PIERROISE
DIJOUX	YOHAN	J.S. ST PIERROISE
THEREZO	AARON	J.S. ST PIERROISE
ATTOUMANI	MEDHY	J.S. ST PIERROISE
LEBON	NATHAN	J.S. ST PIERROISE



NOM	PRENOM	CLUB
LEICHNING	NOLAN	J.S. ST PIERROISE
МАНО	RAYAN SHELDAN	LA TAMPONNAISE
ZAMY	YOHAÏVENN	PITON ST LEU FOOT. ACAD.
REOS	MATHIS	SAINT DENIS ECOLE DE FOOT A.
PLANTE	MADDIE LUCIENNE MONI	SAINT DENIS ECOLE DE FOOT A.
CLAIN	SLOANN MATHYS	SPORTING CLUB DE BOIS DE NEFLES
HONORE	DJENICE	ST DENIS F.C.
MOHAMED	KAYLISS	ST DENIS F.C.
MOUTOUSSAMY	AARON	ST DENIS F.C.
SISAHAYES	CHRYS	ST DENIS F.C.
TORINIERE	LOAN	ST DENIS F.C.
BORIGNOL	WARREN	ST DENIS F.C.
MOISSULI HIMIDI	RATONGAVELONIAINA	ST DENIS F.C.
KONATE	JASON	ST PAULOISE F.C.
NICLIN	KEILYAN	ST PAULOISE F.C.
LAURET	AXELLE	TAMPON FC
JOUGLARD	MATTEO VINCENZO	TROIS BASSINS F.C.
LEPINAY	JULIEN	U.S. SAINTE MARIENNE
GANGNANT	STAN	UNION SPORTING BENEDICTINE
MOUTOUKICHENIN	SANDJAY	UNION SPORTING BENEDICTINE
ALMAR LUSINIER	KELYAN	UNION SPORTING BENEDICTINE



DEROULEMENT DE L'ACTION A RESPECTER.

Arrivée tenue civile entre 13h30-13h45 (attendre à l'entrée du CREPS, le staff viendra chercher les jeunes)

Début de l'action technique 14h30

DOUCHE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JEUNES

DISLOCATION 17h00

